



Ahmed Skounti, Anthropologue

Le patrimoine Marocain

Un héritage précieux

Le souci de la préservation et de la transmission d'éléments et de formes d'expression culturels existe dans l'histoire du Maroc. Songeons au Roi Juba II (25 av. J.-C. – 23 J.-C.) qui s'intéressa à ses origines et au patrimoine naturel de son royaume qu'il collecta et commenta dans des livres aujourd'hui disparus. Plus près de nous, les dynasties musulmanes ont conservé des édifices et des objets des périodes antérieures tout en éliminant d'autres. A titre d'exemple, les Almohades (XIIe-XIIIe siècles) détruisent le palais de leurs prédécesseurs Almoravides (XIe-XIIe siècles) à Marrakech sur les ruines duquel ils édifient la mosquée de la Koutoubia. De la mosquée almoravide du quartier Ben Youssef qu'ils détruisent également ils conservent tout de même la Qoubba et le minbar, respectivement un chef-d'œuvre d'architecture et la plus belle chaire à prêcher marocaine qu'ils placèrent dans leur nouvelle mosquée. Aux XVe et XVIe siècles, la reconquête par les Saadiens des villes côtières occupées par les Ibériques n'a pas justifié leur destruction comme peut en témoigner la cité de Mazagan à El Jadida, aujourd'hui inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. A un niveau plus modeste, les objets se sont transmis en famille tels que les coffres en bois, les tissages, le service à thé, les bijoux et bien d'autres. Les livres ont trouvé dans les bibliothèques publiques et privées des sultans, des zaouïas et des oulémas des lieux de préservation et de transmission du savoir.

Mais, d'une manière générale, probablement comme les Japonais qui s'attachent à la part intangible des héritages, les Marocains se sont davantage intéressés à la transmission des savoirs, des savoir-faire, des pratiques et des représentations qu'aux supports, périssables à leurs yeux, dans lesquels ils s'incarnent. Ils donnent ainsi crédit à la célèbre formule chantée du groupe Nass El Ghiwane :

*« Ma hemmouni ghir errjal ila dha'ou
 Wa lehyout ila rabou koullha ibni dar.
 Ne m'importent que les hommes s'ils venaient à disparaître
 Si les murs s'effondrent, chacun bâtit une demeure. »*

Transmissions à l'ancienne

Les transitions socioéconomiques et politiques, la mobilité d'une grande partie des populations, les mutations culturelles et les ruptures culturelles n'ont pas favorisé la stabilité sociale propice à la transmission de pans entiers de la culture matérielle des Marocains. Cependant, nombre d'édifices, d'objets et de formes d'expression culturelle sont passés de génération en génération.

Leur transmission était, néanmoins, intimement liée à une fonction avérée dans la société et nullement à un usage de type patrimonial au sens où on l'entend aujourd'hui. Seule la pratique des biens de mainmorte ou habous peut être assimilée à une pratique patrimoniale aux accents religieux. Le livre semble y occuper une place centrale depuis fort longtemps puisque Ibn Khaldoun légua de sa propre main ses Prolégomènes à la bibliothèque de la Qaraouiyine de Fès à la fin du XIVe siècle. Par extension, nombre de mosquées, de zaouïas, de maisons, de hammams, de jardins fruitiers, de vergers, de champs de culture, entre autres, ont été sauvegardés. L'usufruit de ces biens permettait parfois d'entretenir d'autres édifices ou bâtiments.

Dans les campagnes, les pâturages d'altitude en montagne ont été placés sous la protection de saints tutélaires qui ont en garanti la protection. Plus généralement, les traces du passé ont davantage été épargnées que détruites permettant que nous parviennent des gravures et des peintures rupestres, des vestiges archéologiques, des ruines, des greniers collectifs et des tours de guet, des mausolées et les sources et arbres qui

leur sont associés, des objets de la vie quotidienne, etc.

Sur le plan immatériel des héritages, des mythes, des légendes, des poèmes, des proverbes, des devinettes, des savoirs et des savoir-faire, des pratiques et des représentations nous sont parvenus par la simple transmission de génération en génération. Ils ne sont pas arrivés jusqu'à nous tels quels mais après avoir été constamment recrés à chaque époque historique, à chaque région du pays, par chaque communauté selon son mode de vie, son histoire, ses goûts. Une archéologie des pratiques et des représentations pourrait montrer toute la profondeur insoupçonnée de la culture marocaine.

L'invention du patrimoine

La notion de patrimoine au sens moderne du terme est donc toute récente au Maroc. Elle trouve ses origines dans le regard que portèrent les autorités du Protectorat franco-espagnol (1912-1956) sur des éléments de la nature, sur des témoins de l'histoire et de la culture du pays. Elles en firent un legs du passé mobilisé pour donner forme à une nouvelle configuration sociale et politique qui assoie leur légitimité et leur domination. En zone française, Lyautey est très sensible à la question de ce qu'on appelait à l'époque les « monuments historiques », les « inscriptions » et les « antiquités ». Les collaborateurs qu'il fit venir, notamment d'Algérie, partageaient sa fibre « patrimoniale » qui dépassait le seul héritage culturel d'un vieux pays comme le Maroc pour s'intéresser à son système politique à la fois monarchique et tribal. Quatre fronts sont alors ouverts : (i) la conservation des médinas doublées de

nouveaux centres urbains modernes ; (ii) l'inscription et le classement de sites et de monuments historiques et naturels ; (iii) la mise en œuvre de fouilles archéologiques et la mise en valeur des sites ; et (iv) la création de musées archéologiques et ethnographiques alimentés par les fouilles et les acquisitions d'objets cérémoniaux et de la vie quotidienne.

Des mesures institutionnelles, juridiques et financières aident à l'application de cette politique ambitieuse. Dès 1912, Lyautey crée par arrêté le Service des Antiquités, des Beaux-arts et des Monuments historiques. La première loi du patrimoine est promulguée par dahir la même année. Il s'agit du Dahir chérifien du 26 novembre 1912 relatif à la conservation des monuments historiques et des inscriptions. La loi, amendée par la suite, permet la promulgation de dizaines de dahirs de classement de sites et de monuments historiques à travers le pays. Des moyens financiers sont mobilisés pour la conduite de fouilles archéologiques à Volubilis et pour l'achat d'objets ou de collections d'objets.

Cela permet la création de deux types de musées : des musées archéologiques comme le musée archéologique de Rabat et le musée de la Kasbah à Tanger (le musée archéologique de Tétouan est créé en zone espagnole) d'une part et des musées ethnographiques tels que le musée des Oudaïas à Rabat et le musée du Batha à Fès, créés en 1915, puis ceux de Meknès, Tanger, Marrakech et Tétouan. La gestion des monuments historiques et le contrôle des constructions en zone classée a nécessité la création d'inspections de monuments historiques et de sites.

Après l'Indépendance, la gestion de cet héritage échoit tour à tour aux ministères de l'éducation nationale, du tourisme ou de l'artisanat avant d'être définitivement placé sous la responsabilité du Secrétariat d'Etat à la Culture créé en 1969, ancêtre de l'actuel ministère de la Culture. Il est géré avec des moyens financiers très modestes et des ressources humaines majoritairement formées sur le tas. En 1985, la création de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INSAP) et celle de la Direction du patrimoine culturel (DPC) en 1988 marquent une volonté du département de tutelle de prendre véritablement en charge un legs resté presque en l'état depuis la fin du Protectorat.

L'INSAP a pour objectif de former des conservateurs du patrimoine (en préhistoire, archéologie antique et islamique, anthropologie, muséologie et monuments historiques). En 25 ans de fonctionnement, cet institut a formé plus de 200 lauréats, toutes disciplines confondues.

De son côté, la Direction du patrimoine culturel, créée en 1988, a regroupé en son sein les services des Beaux-arts et des antiquités qui étaient jusque-là éparpillés à la fois administrativement et spatialement. Elle compte aujourd'hui trois divisions (Inventaire, musées, études et interventions techniques) et recrute l'essentiel des lauréats de l'INSAP.

La gestion compte également, au niveau régional, sur les Directions régionales de la Culture dont relèvent les musées régionaux et les inspections des monuments historiques et des sites.

Le patrimoine marocain est constitué de l'ensemble des biens ou des valeurs naturels ou culturels, matériels ou immatériels, mobiliers ou immobiliers, modestes ou élaborés, comprenant des sites, des constructions, des objets, des techniques, des savoir-faire, des arts, des connaissances, des croyances, des traditions, etc. qui nous ont été légués par nos ancêtres et que nous préservons pour les transmettre aux générations futures.

Ces composantes du patrimoine partagent la particularité d'être une ressource non renouvelable, chaque partie ou aspect qui disparaît étant à jamais perdu. La conscience de la valeur de ce patrimoine pour la consolidation de l'identité nationale est de plus en plus partagée par les différentes composantes de la société. Elle vient, comme partout ailleurs, au moment où ce même patrimoine fait l'objet de pressions diverses, fortes et inédites.

Patrimoines marocains

Partout dans le monde d'aujourd'hui, le patrimoine constitue un enjeu de taille. La préservation de l'environnement par l'institution de parcs naturels et d'aires protégées, la sauvegarde des sites archéologiques, des centres historiques urbains, des monuments historiques, des architectures rurales, des objets, des savoirs et savoir-faire immatériels n'est plus un luxe laissé à des individus nostalgiques.

Des instruments normatifs internationaux ont été mis en œuvre par l'UNESCO pour protéger les patrimoines de l'humanité. Au Maroc, qui a adhéré à l'ensemble de ces conventions internationales, la prise

en charge du patrimoine devra viser davantage la mise en valeur d'un gisement particulier dont le mérite est double : contribuer au développement du pays et fortifier son identité culturelle. Faisons un tour d'horizon de cet héritage précieux.

Le patrimoine naturel

Il se compose de tous les sites naturels, forêts, formations géologiques ou géomorphologiques, littoraux, baies, lacs et cascades qui, d'un point de vue de l'environnement et des sciences naturelles, présentent un intérêt pour le Maroc. Les parcs nationaux existants illustrent déjà en partie ce souci de conservation de la biodiversité. Il s'agit du Parc national du Toubkal et du Parc du Haut-Atlas oriental dans le Haut-Atlas, du Parc de Massa et du Parc du Dragonnier Ajgal dans le Souss, du Parc de Tazekka dans le Moyen-Atlas, du Parc de Talassemtane et du Parc d'Al Hoceima dans le Rif, de la Baie de Dakhla et de la Lagune de Khnifiss au Sahara.

Ceux inclus dans la liste indicative du royaume pour une future proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO devraient voir leur statut renforcé et leur protection rendue plus étroite.

La protection de tous ces parcs, réserves et aires protégées, existants ou à créer, gérés par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, loin de poser un quelconque problème au développement économique et social, contribue à l'équilibre écologique du pays, à la préservation de ses richesses faunistiques et floristiques, qu'elles soient en montagne, en plaine, dans le désert ou en bordure de mer. Elle reprend à son compte

l'affirmation de l'architecte paysagiste américain Frederic Law Olmsted qui écrit en 1865 au sujet du Parc national de Yosemite en Californie : « nous ne devons pas faire passer l'intérêt de millions de personnes après les préoccupations égoïstes de quelques-uns ». L'enjeu de la protection de la nature est aujourd'hui un souci mondial interpellant l'ensemble de la communauté humaine sur la durabilité de la vie sur terre.

Le patrimoine culturel

Il comprend les catégories suivantes :

Le patrimoine archéologique :

Les premières fouilles archéologiques au Maroc remontent au tout début du Protectorat franco-espagnol. Elles s'intéressent aux sites archéologiques préislamiques (Sala, Volubilis, Lixus, Tamuda, Banasa, Thamusida, Tanger, Mogador), puis aux sites préhistoriques (Harhoura, Skhirat, Tafoughalt, Carrières Thomas, Sidi Abderrahman, Mzora, etc.) et islamiques (Marrakech, Fès, Rabat). Elles vont se développer davantage avant et après la Seconde Guerre pour s'essouffler dans les années 1960 avant de connaître un regain d'intérêt à partir des années 1970 (Ksar Seghir, Belyounech, Aïn Kerouach...).

Depuis la création de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine en 1985, les fouilles sont mieux réglementées et surtout plus diversifiées dans le cadre de missions mixtes conduites en collaboration avec des partenaires étrangers (Casablanca, Rabat, Oujda, Tanger, Larache, Sijilmassa, Basra, Jabha, Ksar Seghir, Badis, Tinmel, Safi, Marrakech, Tamdoul, Aghmat, etc.).

Les fouilles ont permis de mettre au jour des sites archéologiques entiers avec leurs vestiges, leurs monuments et surtout leurs objets qui se comptent par dizaines de milliers dans les réserves de certains musées et celles de l'INSAP.

De la préhistoire aux temps modernes, ces richesses archéologiques permettent de retracer la longue histoire du pays.

Le patrimoine médinal :

Il existe au Maroc près d'une trentaine de médinas. Elles représentent une part importante, en tout cas visible, du patrimoine national. C'est la raison pour laquelle elles sont les plus nombreuses à figurer sur la Liste du patrimoine mondial (Fès, Marrakech, Meknès, Tétouan, Essaouira, El Jadida) aux côtés de catégories minoritaires comme les sites archéologiques représentés par Volubilis et l'architecture de terre représentée par Aït Ben Haddou. Leur administration a pendant longtemps été minimale, plus sécuritaire que véritablement gestionnaire.

Un déficit de compétence explique qu'elles aient bénéficié de moins de sollicitude contrairement aux nouveaux quartiers pour lesquels architectes et urbanistes étaient et sont formés. Le développement du secteur immobilier et l'engouement pour le patrimoine ont fini par rattraper ces centres historiques que sont les médinas. Les soucis de restauration et de réhabilitation commencent à intégrer les projets urbanistiques et les médinas essaient de se débarrasser de l'image d'espaces « bidonvillisés » qui leur "a collé" des décennies durant.

Le patrimoine architectural :

Outre les médinas qui comptent de véritables chefs-d'œuvre de l'architecture marocaine, les architectures rurales et régionales étonnent par leur diversité et leur richesse. Des maisons aux toits à double pente des villages des Jbala et du Rif aux tentes des nomades sahariens, en passant par les villages du Moyen-Atlas, du Haut-Atlas, de l'Anti-Atlas et des vallées présahariennes, l'éventail est large. Ces architectures utilisent les matériaux localement disponibles (terre, pierre, bois) et s'inscrivent dans leur paysage de la plus belle des manières.

De profondes transformations socio-économiques secouent depuis des décennies l'ensemble de ces régions et connaissent une accélération sans précédent ces dernières années avec les grands projets d'infrastructures lancés partout dans le royaume.

Il en résulte des changements dans les modes d'habitation, dans les matériaux utilisés et dans les configurations urbaines et architecturales qui relèguent au rang de patrimoine ce qu'il reste des constructions, édifices, monuments, ensembles architecturaux anciens.

Font partie de ce patrimoine architectural également les quartiers construits à l'époque du Protectorat dans les villes et les villages, parfois même en rase campagne. Les villes nouvelles créées aux côtés des médinas en offrent des exemples remarquables, longtemps ignorés, parfois détruits, aujourd'hui de plus en plus revendiqués comme faisant partie du patrimoine national. Le dossier de proposition d'inscription de Rabat sur la

Liste du patrimoine mondial, récemment envoyé à l'Unesco, inclut des quartiers et des jardins de cette période.

Le patrimoine mobilier ou muséographique :

Il est essentiellement constitué des collections des musées largement héritées du Protectorat. Il comprend deux types d'objets, selon la typologie adoptée de longue date : des objets archéologiques et des objets ethnographiques. Les premiers sont issus des fouilles archéologiques entreprises depuis bientôt un siècle sur le sol national tandis que les seconds constituaient (et constituent encore quoique de façon marginale) l'essentiel de la production matérielle mobile de la culture nationale.

Les collections archéologiques comprennent des chefs-d'œuvre tels que les bronzes du Musée archéologique de Rabat. Les collections ethnographiques comprennent des bijoux (Musée des Oudaïas), des céramiques et des poteries (Musées du Palais Batha et Musée de Safi), des tapis et des objets en bois (Musée Dar Si Saïd à Marrakech, Musée Dar Jamaï à Meknès), des instruments de musique (Musée Sidi Mohamed Ben Abdellah d'Essaouira), entre autres.

Les uns témoignent de la profondeur historique de notre identité, les autres de sa longévité, de sa diversité et de sa créativité. En nombre et en quantité, ils débordent de loin les collections conservées dans les musées. Mais il en circule de moins en moins de pièces véritablement « authentiques » sur le marché. Ce qui nécessite l'engagement dans une politique offensive d'acquisition

de ce qui peut encore l'être et non seulement de l'ancien mais aussi de ce qui s'est produit récemment et de ce qui se produit aujourd'hui. Ce sera le patrimoine mobilier à léguer aux générations futures.

Le patrimoine culturel immatériel :

Riche, divers et enraciné sont probablement les qualificatifs les plus appropriés pour caractériser le patrimoine culturel immatériel au Maroc. Riche par la qualité des éléments et des expressions qui le composent ; divers par le nombre et l'étendue de ces éléments et expressions ; enraciné par l'épaisseur historique qui les caractérise.

En somme, il serait difficile d'en faire l'inventaire sans être sélectif, d'en dresser une liste qui ne soit lacunaire, d'en restituer la profondeur sans en réduire la teneur. Les origines et les influences de ce patrimoine sont à l'image de son épaisseur et de son étendue : que ce soit sur un plan historique ou sur un plan géographique, le patrimoine culturel immatériel du Maroc présente une profondeur millénaire et une vaste étendue. Nous pouvons nous en rendre compte aisément en jetant un regard scrutateur sur l'histoire, le présent et le territoire national.

D'une manière générale, la prise en charge du patrimoine immatériel demeure à ses débuts. Il lui manque une base académique qui consiste en l'encouragement et la multiplication des recherches, des inventaires, des enregistrements, en somme de tout ce qui permet de constituer une base de données représentative de la richesse du pays. Des métiers, des chants, des danses, des techniques, de la littérature

orale en voie de disparition, aux genres dont la survie est tributaire des festivals (troupes folkloriques) et du tourisme (savoir-faire de l'artisanat), en passant par les genres disparus mais dont on peut reconstituer quelques fragments et ceux qui se transforment à l'image de la société, sans oublier ceux qui inspirent la nouvelle création dans la mode, l'artisanat, la danse ou la chanson - un large éventail s'ouvre ainsi à un travail pluridisciplinaire.

La ratification par le Maroc en 2006 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO devra aider à préserver l'héritage intangible des générations passées. Quelques éléments du patrimoine national ont été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : la Place Jamaâ El Fna, l'Almouggar Tan-Tan, la Fauconnerie et la Diète méditerranéenne.

La préparation en cours d'un projet de loi sur le patrimoine culturel qui prenne en compte le volet immatériel ainsi que d'un projet de loi sur la mise en place d'un système de Trésors humains vivants sont appelés à aider dans ce sens.

On le voit bien, le patrimoine au Maroc est à la fois riche, divers et enraciné. Qu'il soit naturel ou culturel, matériel ou immatériel, il est aujourd'hui confronté à divers écueils qui en fragilisent la transmission. La prise de conscience récente dans la société et les moyens dont on dispose aujourd'hui permettront à coup sûr d'en entamer la sauvegarde pour que s'en délectent les générations actuelles et en profitent les générations futures.

La préservation du patrimoine national naturel et culturel est aujourd'hui plus qu'une nécessité, une urgence. Elle requiert une plus grande implication des acteurs publics et privés. Il s'agit à la fois de protéger les acquis et d'identifier davantage de sites naturels et culturels, d'éléments de la culture immatérielle qui demandent à être sauvegardés.

Le cadre en serait une vision d'ensemble déclinée sur le court, le moyen et le long termes en programmes et projets auxquels un financement est identifié dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la pleine participation de la société civile.

Cette vision aura un prolongement international qui participerait au rayonnement du Maroc. Les sites culturels déjà inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial gagneraient à être enrichis de sites naturels afin d'équilibrer l'apport marocain au patrimoine matériel de l'humanité. Les sites culturels eux-mêmes sont appelés à plus de diversité. Celle-ci est aujourd'hui confortée par la récente proposition d'inscription de la ville de Rabat et l'inclusion de l'Oasis de Figuig sur la liste indicative du Maroc auprès de l'UNESCO.

Le patrimoine culturel immatériel n'est pas en reste. En plus de la Place Jamaâ El Fna de Marrakech et du Moussem de Tan-Tan, la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité comprend la Diète méditerranéenne inscrite au nom du Maroc et d'autres pays méditerranéens et la Fauconnerie inscrite également au nom du Maroc et de plusieurs autres Etats d'Asie et d'Europe. La promotion de ce patrimoine aux niveaux national et international est essentiellement le fait des festivals qui fleurissent

un peu partout au Maroc depuis plus d'une dizaine d'années. La récente mise en place d'une Fondation des Festivals de Tradition à l'occasion des 10èmes Assises du Tourisme présidées par Sa Majesté le Roi entend fédérer ces efforts, les renforcer et les soutenir.

Le patrimoine dépassant les seules capacités du département de la Culture, l'éveil et la mobilisation de partenaires publics et privés conjugués aux initiatives de la société civile et à l'implication des autorités et des élus locaux entraînent la mise en place de structures innovantes destinées à revaloriser notre patrimoine. Le partenariat tripartite entre la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT), MADAEF qui est une filiale de la CDG et AKWA Group, conduit par la Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK) ambitionne ainsi de redonner vie à ces édifices, notamment en réhabilitant et en transformant certaines kasbahs en structures hôtelières et touristiques, tout en veillant à préserver leur aspect architectural. Cette exigence passe aussi par la conception de projets de réhabilitation destinés à accueillir des structures socio-éducatives et socioculturelles tournés vers les populations locales.

Ces initiatives multiples sont de nature à enclencher une dynamique de revalorisation du patrimoine national, contribuer au développement et générer une attractivité touristique par la mise en valeur de destinations culturelles. Mais le patrimoine est bien plus qu'une affaire de développement, c'est une question de fierté de l'enracinement, de partage du présent, de protection de la vie et de transmission aux générations de demain.